

**Voleet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

***26079411***

Original déposé le
09 JUIN 2026
Greffe
au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

N° d'entreprise : **0433 658 690**

Nom

(en entier) : **IMETAM**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue du Réemploi(RH), 4 à 5020 Namur****Objet de l'acte : Acquisition des actions**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES TENUE AU SIÈGE DE LA
SOCIÉTÉ LE 15 DECEMBRE 2025

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederic TAMINIAUX.

Composition de l'Assemblée

Le président constate que les convocations ont été effectuées et dépose les exemplaires justificatifs.

Exposé du Président

La présente Assemblée a pour ordre du jour :

1.Acquisition des actions de Senetam

Constatation de la validité de l'Assemblée

Tous les faits exposés par le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée. Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à son ordre du jour.

Délibérations

Rappel du projet d'acquisition de la Société Senetam :

Le Président rappelle que le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée l'acquisition de 70.9% des actions de la Société Senetam SA, SA de droit belge, numéro BCE BE0666.944.680, dont le siège social est situé à : Rue du réemploi 4, 5020 Namur.

Après discussion, l'Assemblée :

Décide d'approuver l'acquisition par la Société de 305 actions, représentant 70.9% du capital de la Société Senetam, auprès des actionnaires vendeurs identifiés dans le projet de cession annexé au présent PV.

Le prix total d'acquisition est fixé à 312 093.02 EUR, payable selon les modalités prévues dans le contrat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



L'Assemblée Générale donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge des décisions ci-annexées, en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Le Président donne lecture du présent procès-verbal et, lecture faite, les membres ont signé.

La séance est levée à 15h30.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/06/2026 - Annexes du Moniteur belge